

Le mépris de la cour :

la littérature anti-aulique en Europe
(xvi^e-xvii^e siècles)



Tiré à part :
L'éloge paradoxal du favori de cour. La réception de l'Aviso de privado d'Antonio de Guevara en France dans la première moitié du xvii^e siècle · Delphine Amstutz

Confrontés à l'émergence de la société de cour, telle que Norbert Élias l'a analysée, les auteurs hésitent entre fascination et dénonciation. Avec ironie et parfois cynisme, la poésie, les narrations, le théâtre dépeignent à la fois les attraits et les dangers de la vie curiale. À côté des traités qui enseignent comment réussir dans le monde, de Castiglione à Gracián, fleurit aussi une littérature du refus ou de la satire, qui vilipende les valeurs de la cour, fait l'éloge de la retraite ou appelle à la révolte. Bien des œuvres sont traversées par ces postulations contradictoires, hésitant entre la recherche d'une morale adaptée aux contraintes sociales et la tentation de la fuite loin des cours corrompues et corruptrices. La publication en Espagne de l'ouvrage d'Antonio de Guevara, le *Mespris de la cour et l'éloge de la vie rustique* (1539), puis ses traductions à travers toute l'Europe, ont cristallisé un thème déjà très vivant dans la littérature antique puis médiévale : celui de la satire du milieu urbain, des sphères du pouvoir et de la cour, conjuguée à l'éloge d'une vie simple, « médiocre » et rustique. Cette topique morale et politique traverse ensuite toute la littérature et la philosophie politique, de la Renaissance à l'Âge classique.

Illustration : Andrea Mantegna, *La Cour de Louis III Gonzague* (détail), fresque du mur nord de la Chambre des Époux (1465-1474), Palais ducal de Mantoue © 2018. Photo Scala, Florence. Avec l'aimable autorisation du ministère des Biens et Activités culturels et du Tourisme (Italie)

ISBN de ce PDF :
979-10-231-3154-3

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

LE MÉPRIS DE LA COUR

CAHIERS SAULNIER

Derniers ouvrages parus

Îles et Insulaires (XVI^e-XVIII^e siècle)

Frank Lestringant & Alexandre Tarrête (dir.)

Paris, carrefour culturel autour de 1500

Olivier Millet & Luigi-Alberto Sanchi (dir.)

Poésie et musique à la Renaissance

Olivier Millet & Alice Tacaille (dir.)

L'Unité du genre humain. Race et histoire à la Renaissance

Frank Lestringant, Pierre-François Moreau & Alexandre Tarrête (dir.)

L'Expérience du vers en France à la Renaissance

Jean-Charles Monferran (dir.)

La Poésie à la cour de François I^{er}

Jean-Eudes Girot (dir.)

Contes et discours bigarrés

Marie-Claire Thomine (dir.)

La Renaissance de Lucrèce

Emmanuel Naya (dir.)

Cahiers V. L. Saulnier
35

Le Mépris de la cour

La littérature anti-aulique en Europe (xvi^e-xvii^e siècles)

sous la direction de Nathalie Peyrebonne,
Alexandre Tarrête et Marie-Claire Thomine



Ouvrage publié avec le soutien de l'Association V. L. Saulnier,
du CELLF et du Conseil scientifique de Sorbonne Université (faculté des Lettres)

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0590-2
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2018

versions numériques
© Sorbonne Université Presses, 2023

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
adaptation numérique Emmanuel Marc DUBOIS/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33) (0) 1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

DEUXIÈME PARTIE

Échanges européens

L'ÉLOGE PARADOXAL DU FAVORI DE COUR.
LA RÉCEPTION DE L'AVISO DE PRIVADO D'ANTONIO
DE GUEVARA EN FRANCE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ
DU XVII^e SIÈCLE

Delphine Amstutz

Au courtisan d'Urbino célébré par Castiglione en 1528 aura répondu, dix ans plus tard, l'*Avis pour les favoris et Manuel des courtisans* d'Antonio de Guevara, qui entrelace satire curiale, exhortation à la dévotion et miroir des favoris chrétiens. La réception de ce traité, en France, à la fin du XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e siècle, aura été contrastée : son premier traducteur, Jacques de Rochemore, l'interprète, univoquement, comme un éloge des favoris royaux, tandis que son second truchement, Sébastien Hardy, le transforme en éloge paradoxal des favoris, c'est-à-dire en brûlot anti-absolutiste. La lecture du traité espagnol avive donc, sous la régence de Marie de Médicis et le règne de Louis XIII, le débat sur les nouvelles pratiques de gouvernement mises en œuvre par le pouvoir monarchique à l'issue des guerres de Religion, comme en témoignent les œuvres d'Eustache de Refuge et de Nicolas Caussin, qui adaptent tout en le trahissant l'héritage de Guevara.

ÉLOGE (PARADOXAL) DU FAVORI DE COUR CHEZ GUEVARA ET SES PREMIERS
TRADUCTEURS FRANÇAIS

En 1539 paraît à Valladolid l'*Aviso de privados y doctrina de cortesanos* (*Avis pour les favoris et manuel des courtisans*), rédigé par Antonio de Guevara, évêque franciscain, courtisan zélé et historiographe de Charles Quint. L'ouvrage est réédité en 1605 sous un nouveau titre, *El Despertador de cortesanos* (*Le Réveille-matin des courtisans*), qui met en évidence l'intention misautique d'un traité de cour qui répond, par l'expression d'un désenchantement ironique¹, aux ambitions utopiques du *Libro del cortegiano* de Baldassarre Castiglione. Comme

1 Sur d'hypothétiques relations entre Castiglione et Guevara, voir Augustin Redondo, *Antonio de Guevara (1480?-1545) et l'Espagne de son temps. De la carrière officielle aux œuvres politico-morales*, Genève, Droz, 1978, p. 390.

l'a souligné Mercedes Blanco², la composition bipartite du traité de Guevara confirme la rupture avec l'idéalisme universel de la cour d'Urbino. Composé de vingt avertissements, le manuel se distribue en effet en dix conseils destinés aux courtisans, et dix avis adressés aux favoris, comme le précise le « prologue » :

[...] cette œuvre est divisée en deux parties, savoir en la première contenant dix chapitres, où nous traiterons comment les courtisans doivent se comporter à la cour, et en la seconde, composée d'onze³ [*sic*] chapitres, où nous ferons mention des moyens par lesquels les favoris des princes doivent se maintenir en crédit⁴.

126

En l'absence de transition entre ces deux sections, aucune progression, personnelle ou sociale, ne semble pouvoir conduire le courtisan à la position enviable de « favori » ou de conseiller en titre. Le monde des courtisans est décrit d'une plume alerte et satirique, comme un univers de tribulations et de tracasseries, rendu absurde par son défaut de finalité. La Faveur, devenue presque inaccessible au commun des gentilshommes, n'apparaît plus comme le couronnement d'un parcours curial, mais comme une situation particulièrement périlleuse, une disgrâce en sursis.

Une irréductible équivoque gît cependant dans la structure, l'intention et l'interprétation même du traité de Guevara, qui a été actualisée et accusée dans des sens profondément divergents par les deux premières traductions françaises du texte, celle de Jacques de Rochemore, parue en 1556 à Lyon, et celle de Sébastien Hardy, publiée à Paris en 1622. Tout d'abord, comme l'a remarqué Augustin Redondo, l'*Aviso de privado* doit se lire en regard de l'*Horloge des Princes (Reloj de Principes)* de 1529, dans lequel l'auteur « part en guerre contre le *Privado* ». Guevara « estime que la *privanza* est véritablement une atteinte à l'ordre divin. Le souverain a reçu directement son pouvoir de Dieu pour l'exercer pleinement sur ses sujets, en recherchant le bien commun. S'en départir au profit d'un autre revient donc à aller contre la volonté du créateur puisque le roi ne remplit plus la fonction qui lui a été dévolue, en aliénant une autorité d'origine divine »⁵. C'est l'ascension de Francisco de los Cobos, le tout-puissant secrétaire de Charles Quint et le dédicataire de l'*Aviso de Privado*, qui aurait convaincu

2 Mercedes Blanco, « Littérature au temps des *validos* : quelques lieux de l'éloge sur fond de satire », *xvii^e siècle*, 256, 2012/3, p. 411-426, et « Les discours sur le savoir-vivre dans l'Espagne du Siècle d'or », dans Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 1994, p. 111-149.

3 Le texte espagnol indique bien « *once* ». En 1556, Jacques de Rochemore gomme cette légère incohérence et traduit par « le surplus ».

4 Antonio de Guevara, *Le Réveille-matin des courtisans ou Moyens légitimes pour parvenir à la faveur et pour s'y maintenir*, éd. Nathalie Peyrebonne, Paris, Champion, 1999, p. 51. La traduction proposée est celle de Sébastien Hardy (1622).

5 A. Redondo, *Antonio de Guevara et l'Espagne de son temps*, op. cit., p. 608.

Guevara de nuancer son opinion sur la *privanza* et l'aurait conduit à rédiger ce manuel. Ainsi, dans la liste des « Dix enseignements que les favoris des princes doivent remarquer », qui ouvre le traité de 1539, Guevara ne condamne plus directement la faveur, mais prodigue des conseils au favori pour lui permettre de prévenir les caprices de la fortune, de vivre en chrétien et en homme d'honneur à la cour. Repentir tardif d'un « homme double⁶ », l'*Aviso* se présente donc, de prime abord, comme un miroir du parfait favori chrétien.

Ensuite, la composition bipartite du traité, commentée par Guevara dans les paratextes, apparaît cependant, à la lecture, comme un trompe-l'œil. D'une part, les « courtisans et les favoris » interviennent dans chacune des deux subdivisions du traité, sans qu'une séparation bien nette soit marquée entre les deux types de personnels politiques pourtant distingués dans les « Dix enseignements ». Dans les faits, ils se confondent. Frappe en revanche la continuité d'un itinéraire spirituel qui franchit la séparation médiane du recueil. Guevara trame son traité de commentaires autobiographiques, qui dessinent une trajectoire exemplaire et universelle : du service de l'État à la retraite religieuse et lettrée. Exercice spirituel, l'*Aviso de privado* invite le lecteur à l'ascèse personnelle. Il commence par la description satirique de la cour espagnole contemporaine, lieu d'épreuves, où règnent intérêts personnels et vanités. Il se poursuit par les *exempla* antiques et tragiques de favoris déçus et se donne finalement à lire comme une pédagogie de la disgrâce, ou un éloge de la retraite, dans les cinq derniers chapitres en particulier. Un approfondissement du recul temporel et un souci d'universalisation du propos se font donc jour progressivement. Le « courtisan » et le « favori » emblématisent deux étapes de toute vie humaine et représentent ainsi moins deux types de personnel politique que deux stations successives de l'existence : l'engagement désintéressé de l'homme d'État au service du Bien public ; l'intégrité du sage face aux aléas de la Fortune. La faveur est moins l'aboutissement désiré d'un parcours curial réussi, qu'une surexposition éthique manifestant la finitude et la contingence de la condition humaine.

Enfin, d'un point de vue rhétorique, l'*Aviso* se caractérise par un double registre d'écriture, qui appelle deux modalités de lecture différentes : « de toutes les œuvres que j'ai composées, j'en ai présentées une partie à Sa Majesté, et les autres à son unique favori, esquelles les lecteurs pourront remarquer que je suis plus satyrique que flatteur⁷ ». Guevara combine inextricablement miroir du parfait courtisan et éloge paradoxal du favori, il loue la civilité curiale tout en dévoilant

6 *Ibid.*, p. 405. Guevara entre dans les bonnes grâces de Francisco de los Cobos, par l'entremise de son frère, le docteur Fernando de Guevara, à partir de 1530. « Courtisan né » et moine franciscain, Guevara apparaît comme un « homme double », « un courtisan qui se complaît et brille à la cour, mais que ronge en même temps l'angoisse de se perdre » (p. 424).

7 A. de Guevara, *Le Réveille-matin des courtisans*, éd. cit., p. 91.

la vanité des valeurs mondaines au regard de la Providence. Cette ambivalence rhétorique marque également l'idéologie du traité, qui oscille entre archaïsme et modernité. Modernes, la description d'un nouveau type de gouvernement monarchique que le XVII^e siècle nommera *valimiento*, et le réalisme burlesque de la satire contemporaine ; archaïques, les paradigmes antiques auxquels la satire ramène ces intuitions fécondes⁸.

L'*Aviso de Privado* fut traduit en français pour la première fois sous le règne d'Henri II par Jacques de Rochemore qui, par ses choix lexicaux et ses interventions paratextuelles, biaise le sens du traité original et réduit son équivocité. Le titre choisi par Rochemore – *Le Favori de Cour* – efface d'emblée la dimension parénétiq ue et édifiante du texte espagnol et le rapproche de la visée idéalisante du *Courtisan* de Castiglione. Il atténue également la satire curiale qui précède la description des dangers de la faveur, en supprimant la dualité du titre initial et en la réduisant à un syntagme : le « favori de Cour » est un courtisan accompli. Le traducteur dédie en outre son traité au connétable Anne de Montmorency, principal favori de François I^{er} puis d'Henri II, et il transforme l'épître dédicatoire en éloge du parfait favori, dans l'acception « humaniste » du terme. La Faveur, loin d'être produite par un jeu de la Fortune, ou une inclination irrationnelle du Prince, récompense les mérites personnels d'un serviteur de l'État, et la fidélité à la Couronne d'une lignée de haut parage. Loin de perturber l'ordre du Royaume, la Faveur le conforte et le consacre. La longue carrière du favori témoigne d'une existence vouée à la communauté, d'un sacrifice de soi, d'une mise à l'épreuve de la vertu⁹.

Tout autres sont les choix de traduction et d'interprétation opérés par Sébastien Hardy en 1622 dans son *Réveille-matin des courtisans ou Moyens légitimes pour parvenir à la faveur et pour s'y maintenir*. Le titre, qui rappelle peut-être le banquet

8 Voir M. Blanco, « Les discours sur le savoir-vivre dans l'Espagne du Siècle d'or », art. cit., p. 119-121.

9 Jacques de Rochemore justifie, dans l'épître liminaire, le choix du titre et du dédicataire : « [...] il m'a semblé (voyant le titre du livre) qu'il ne pouvoit convenir à aultre mieux ne si bien qu'à vous, comme vous estes pour le jour d'huy le vray & peculier favori du plus grand & magnanime Prince qui vive, comme est nostre treschrestien Roy de France. Ce qu'à bon droit vous advient, tant par une infinité de vos vertus & indicible suffisance, que par une deüé & légitime succession de vos ancestres & premieres tiges de vostre tant fameuse maison de Montmorancy, à bon droit jadis dite la maison du premier & plus grand Baron de France, & de longue main employée aux plus grans & importables affaires du Royaume, comme tesmoignent amplement tant nos chroniques Françaises, qu'Espagnoles & Angloises » (*Le Favori de Court, contenant plusieurs advertissemens & bonnes doctrines, pour les Favoris des Princes & autres Seigneurs & Gentilshommes qui hantent la Cour*, Anvers, Christofle Plantin, 1557, épître non paginée). Le titre de favori honore donc les mérites et qualités personnelles d'un homme mais reconnaît également une filiation prestigieuse : Anne de Montmorency est un « conseiller naturel » du roi car il descend de « grands barons » féodaux. Voir Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 39-40.

satirique de Béroalde de Verville¹⁰, supprime l'inflexion idéalisante donnée au traité original par Rochemore et ramène le favori au lot commun des courtisans. La traduction de Sébastien Hardy doit se lire comme un éloge paradoxal des favoris, car elle masque en réalité une critique aiguë de la faveur telle qu'elle se conçoit dans les premières années du règne de Louis XIII. Comme l'ont montré les travaux de Nicolas Le Roux, sous le règne d'Henri III, dans les années 1580, l'exercice de la faveur royale change de sens ; elle devient une technique de gouvernement absolutiste. La faveur ne consacre plus les services des Grands, mais « agrandit » des hommes issus de la noblesse seconde, qui monopolisent la redistribution des charges ou des distinctions symboliques, et marginalisent par conséquent l'influence politique des Grands du Royaume, qui se veulent pourtant les conseillers naturels du Prince. La faveur, tel l'acte ontologique du démiurge, ne récompense plus *a posteriori* la valeur avérée d'un courtisan, mais elle crée *a priori* la scène sur laquelle elle pourra se manifester. Il n'est donc pas innocent que Sébastien Hardy choisisse de dédier en 1622 son ouvrage à Méry de Vic : cet éphémère garde des Sceaux a succédé, dans cette fonction de justice, au duc de Luynes, l'un des favoris de Louis XIII, à sa mort en décembre 1621. Il est le garant du fonctionnement traditionnel des institutions monarchiques, dévoyées par le règne des mignons royaux. La réémission de la traduction en 1623 est offerte à Jean de Flexelles, sieur du Plessis du Bois¹¹, « conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & privé & secrétaire de ses finances », heureux témoin des disgrâces d'autrui, qui sait jouir des plaisirs

10 Le titre évoque, plus généralement, maints manuels de conseils pratiques publiés à la même époque. L'expression *réveille-matin* est empruntée à Guevara lui-même, qui qualifie son traité de « *despertador de cortesanos* » dans son « Argument » (éd. cit., p. 90). C'est le titre que choisit de mettre en exergue le nouvel éditeur espagnol du traité en 1605. Il possède d'abord un sens moral et spirituel, comme le souligne A. Redondo, qui le compare au *Despertador de pecadores* rédigé vers 1525 (*Antonio de Guevara et l'Espagne de son temps, op. cit.*, p. 529). Cependant, en 1622 en France, ce titre ne peut pas manquer de se teinter d'une coloration politique et polémique. Il rappelle au lecteur contemporain *Le Réveille-matin des Français*, traité monarchomaque anonyme traduit du latin en 1574 (voir l'introduction à l'édition du texte par Jean-Raymond Fanlo, Marino Lambiase et Alexis Mellet, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 43-44). Cet intitulé énergique connut un grand succès dans les premières décennies du XVII^e siècle, il servit à baptiser nombre de libelles diffamatoires écrits à l'encontre de Concini (*La Trompette française ou Reveille-matin aux Parisiens, pour venger l'assassinat commis par le commandement du marquis d'Ancre, le 19 de juin*, s.l., 1616) ou du parti dévot de Luynes, jugé fauteur d'un regain des dissensions religieuses au seuil de la décennie 1620 : *Le Resveille-matin des coïards et fendeurs de nazeaux de ce temps sur le subject de la paix, Le Reveille matin. À la France, ou Le Reveille matin des François. Touchant les troubles & mouvements de ce temps*, s.l., 1622. En 1623, Sébastien Hardy réemet sa traduction sous un nouveau titre : *Moyens légitimes pour parvenir à la faveur, & pour s'y maintenir ou Le Réveille-matin des courtisans*. En intervertissant les deux syntagmes du titre de 1622, il atténue la dimension ouvertement polémique de sa traduction.

11 Méry de Vic meurt en 1622.

d'une vie « rustique », quand il n'est pas occupé aux affaires¹². Hardy choisit en outre de traduire et de développer le « vieux roman » qui termine, à partir de l'édition de 1605, « l'avertissement de l'imprimeur » en tête de l'*Aviso*, et qui relate le célèbre « renversement de fortune » d'Alvaro de Luna, le favori de Jean II de Castille, au xv^e siècle. Il accuse, en amplifiant l'original espagnol par l'ajout de strophes, la noirceur, la superbe et la malhonnêteté d'un favori oublieux des menaces de la Fortune et trace ainsi implicitement un parallèle entre le favori espagnol déchu et le portrait que les libelles diffamatoires avaient livré de Charles d'Albert, duc de Luynes¹³. En 1622, par exemple, Jean de Lannel esquisse, dans son *Histoire de Don Jean Deuxiesme, roy de Castille. Recueillie de divers auteurs*, une biographie d'Alvaro de Luna qui, sous le couvert de la paronomase et de l'allégorie lunaire, retrace, en réalité, la destinée infamante et malheureuse de Luynes¹⁴. En traduisant le traité de Guevara, Hardy, loin de modeler le miroir d'un parfait favori chrétien, blâme la corruption morale, le dévoiement spirituel de la cour et, davantage peut-être, un nouveau mode de gouvernement absolutiste. Le prouvent également certains choix de traduction qui gauchissent l'interprétation du texte initial. Ainsi, les envieux qui dénigrent les favoris en place par jalousie sont qualifiés par Guevara de *desfavorecidos*, terme que Rochemore traduit, au prix d'un néologisme que la langue ne retiendra pas, par *défavoris*, et Hardy par « malcontents »¹⁵ : ce nom fait explicitement référence

12 Antonio de Guevara, *Moyens légitimes pour parvenir à la faveur, & pour s'y maintenir ou Le Réveille-matin des courtisans, traduction française de l'Espagnol de Dom Anthoine de Guevarre, Evêque de Modonedo. Predicateur & Historiographe de Charles V. Par Sebastien Hardy, Parisien, Receveur des Aydes & des Tailles du Mans*, 2^e édition, Paris, Robert Estienne, pour Henry Sara, 1623, épître dédicatoire non paginée : « Monsieur, je pouvois adresser ceste version Française à quelque personnage moins entendu en la langue castillane, & moins versé aux Metheores de la Cour que vous, qui avez veu l'Orient, & le Couchant, le flus & le reflux, l'elevation & la depression des fortunes de beaucoup qui, pour ne s'estre comportez avec la discretion & les regles prescrites par cet Auteur, ont appresté à l'histoire, des exemples, qui serviront à la posterité pour les rendre plus sages en la conduite de leurs actions, n'y ayant raison plus persuasive que les malheurs & les disgraces survenues à autrui, representez par un veritable discours. Si parmy les plaisirs de la vie rustique où vous passez maintenant quelques heures derobbées de vos serieuses occupations, vous daignez prendre la peine de vous entretenir de la lecture de cest Auteur, je me promets que vous luy donnerez le tiltre du plus judicieux Courtisan & du plus homme de bien qui se soit rencontré depuis beaucoup de siecles ; & que vous trouverez que je ne me suis mesconté d'outre moitié de juste prix, en tenant ce langage de luy ». L'épître dédicatoire est datée du 21 mars 1623, la réimpression de la traduction de 1622 est précédée de deux textes liminaires : le « Témoignage d'un auteur celebre de ce temps en la recommandation de Dom Anthoine de Guevarre » et l'« Extrait d'une missive de Monsieur Puget, sieur de Pommeuse Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & privé, escrite au Traducteur, d'une remarque qu'il a faicte des actions de Dom Francisco de los Cobos, pour lequel l'auteur avoit composé ce traité ».

13 Voir A. de Guevara, *Le Réveille-matin des courtisans*, éd. N. Peyrebbonne, p. 36-43.

14 Jean de Lannel, sieur du Chaintreau et du Chambort, *Histoire de D. Juan, deuxiesme roy de Castille, recueillie de divers Auteurs*, Paris, Toussaint du Bray, 1622.

15 Voir la traduction citée de J. de Rochemore p. 51, et celle de Sébastien Hardy (éd. N. Peyrebbonne), p. 100-101, par exemple.

au contexte des guerres civiles allumées, pendant la régence de Marie de Médicis et les premières années du règne de Louis XIII, par les Grands et les Princes, qui sacrifient l'unité et la paix du Royaume, à leur devoir de révolte et à leur souci d'accommodement avantageux.

L'équivocité du manuel de Guevara ouvre donc la voie à deux interprétations concurrentes et divergentes en France à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles : un miroir humaniste du parfait favori chrétien, avec la traduction de Rochemore, un éloge paradoxal du favori au sens absolutiste du terme, dans l'adaptation de Hardy.

ÉLOGE PARADOXAL DE LA DÉFAVEUR DANS LE *TRAITÉ DE LA COUR* D'EUSTACHE DE REFUGE (1616)

Antoine Guevarre, auteur espagnol, a fait un *Avertissement aux Courtisans et aux Favoris des Princes*, qui est traduit en différentes manières. Cela n'est pas si réglé qu'un Ouvrage français de M. de Refuge, appelé le *Traité de la Cour*, lequel a passé avec approbation dans les mains de toute sorte de Personnes¹⁶.

Traduit « en différentes manières », l'*Aviso* de Guevara, trouverait, selon Charles Sorel, un héritier français dans le *Traicté de la Cour*, publié anonymement à Amsterdam en 1616 par Eustache de Refuge, ambassadeur, maître des requêtes et conseiller d'État, issu d'une ancienne noblesse bretonne alliée à la famille de Bellièvre. L'ouvrage comprend deux sections : la première concerne les « parties nécessaires au courtisan » (c'est-à-dire une physiologie et une caractérologie), la seconde, la « conduite » du courtisan. Il se distingue d'abord par l'apparente « rigueur amoral¹⁷ », le réalisme sceptique avec lesquels l'auteur dissèque les phénomènes de cour, en paraphrasant Sénèque et surtout Tacite. Tout courtisan est un favori en puissance qui mène sa carrière comme un joueur une partie d'échecs :

Si ne faut-il pas croire que tout soit fortuit en la Court. Il en est comme du jeu de premiere & austres jeux, esquels le hazard est meslé avec la conduite. Le bon joüeur ne laissera pas d'y perdre si la fortune luy est contraire, mais si elle luy en dict il la sçaura mieux mesnager qu'un autre. Et pouvons dire que non la Court seulement, mais toute nostre vie est de mesme.

¹⁶ Charles Sorel, *La Bibliothèque française (1667)*, éd. Filippo d'Angelo, Mathilde Bombart, Laurence Giavarini et alii, Paris, Champion, 2015, p. 129-130.

¹⁷ Claus Uhlig, « La mise en question des valeurs anciennes », dans Tibor Klaniczay, Eva Kushner, Paul Chavy (dir.), *L'Époque de la Renaissance*, t. IV, *Crises et essors nouveaux (1560-1610)*, Amsterdam, John Benjamins, 2000, p. 109-119, ici p. 117.

Le courtisan doit mesurer son « degré de faveur », se positionner sur l'échiquier curial relativement à ses concurrents, et évaluer les stratégies possibles :

C'est pourquoy il est tres-necessaire a un Courtisan, de recognoistre en quel Degré de Faveur il est pres de son Prince, en comparaison d'un autre, & ne juger pas tant par les apparences exterieures que par les causes de la Faveur¹⁸.

132

La précision des analyses de Refuge, l'entrecroisement des typologies et les ramifications infinies de sa casuistique politique trahissent la quête utopique d'une prudence absolue, d'une science exacte du particulier, d'une théorisation de la contingence : l'apprenti favori doit prévoir toutes les manœuvres possibles pour s'assurer du succès. Avec un pragmatisme non dénué de cynisme, Refuge vante les qualités nécessaires à celui qui s'engage dans la conquête de la faveur royale : « accortise », dissimulation, obéissance confinant à la servitude volontaire, prudence qui avoisine la cautèle. Il n'hésite pas, en reprenant le témoignage antique de Velleius Paterculus, à faire l'éloge de Sejanus, le conseiller de Tibère, qui incarne pourtant, au début du XVII^e siècle, l'exemple par excellence du « mauvais favori » :

Voyla la cheutte d'un des plus accorts & plus autorisez Courtisans qui se trouve en tout le temps passé, laquelle il ne faut pas tant attribuer à la prudence & conduite de son maistre (qui toutesfois en ce fait aporta beaucoup de circonspection) qu'à sa puissance, qui seule sans tant de façons le pouvoit ruiner¹⁹.

À quelles conclusions acheminent ces considérations techniques sur la réussite curiale, cet éloge paradoxal d'un favori sans scrupules ?

Sous le travestissement des *exempla* antiques, Refuge livre à son lecteur un examen particulièrement aigu des bouleversements politiques intervenus durant la régence de Marie de Médicis, sous l'effet notamment de l'ascension extraordinaire du couple Concini. Il distingue ainsi différents types de « favoris » – des favoris sans fonction politique (favori confident, favori expert, favori exécutant) et des ministres-favoris – et perçoit, derrière les stéréotypes calomnieux colportés par les libelles à partir de 1614, la modernité politique introduite par la promotion de Concino Concini, qui annonce le ministériat d'un Richelieu ou d'un Mazarin, c'est-à-dire un réaménagement complet de la gouvernance monarchique²⁰. Par son réalisme politique, le *Traicté de la Cour*

¹⁸ Eustache de Refuge, *Traicté de la Cour*, s.l., 1617, p. 165 de la seconde partie (*sic* pour p. 181).

¹⁹ *Ibid.*, p. 160 de la seconde partie (*sic* pour p. 173).

²⁰ Jean-François Dubost, « Favoris et imaginaires de la faveur. Le *Traicté de la cour* de Refuge (1616) : une théorisation des stratégies curiales au temps de Marie de Médicis », dans Bernard Teyssandier (dir.), *Le Roi hors de page et autres textes*, Reims, Épure, 2012, p. 384-398.

est davantage un libelle anti-absolutiste, qu'un manuel de cour à la finalité immédiatement pratique :

J'entendz parler icy des Princes avisez, lesquels sçavent eslever ceux qu'ilz desirent favoriser, en moyens, honneurs & autorité jusques a un certain point, sans commettre a un seul toutes les forces de leur estat, & luy souzmettre les grands, comme ont faict quelques uns, qui s'en sont mal trouvez²¹.

D'autre part, l'étiologie de la faveur au fondement du *Traicté* se veut moins clef de la réussite courtisane, que dénonciation implicite des vanités humaines. L'inspiration dévote qui présente la cour de Louis XIII comme une moderne Babylone ne doit pas être interprétée comme la clause topique et timorée d'un ouvrage autrement amoral, elle s'impose en réalité comme la basse continue du *Traicté*. Ainsi, Refuge expose trois causes de la faveur :

Il y a bien des faveurs desquelles l'on auroit peine de deviner la cause, & plusieurs se trouveroient empedez de raison de leur bonheur. Toutesfois pour en parler comme il en advient plus ordinairement, la faveur des Princes provient ou d'une conformité d'humeurs, grace ou façon qui leur agréee, ou d'obligation de services faictz : ou pource qu'ilz recognoissent ceux qu'ilz veulent favoriser instrumens propres pour seconder leurs volonteiz : ou avoir en eux quelques parties & suffisance non commune²².

La cause de la faveur détermine généralement la course ultérieure du favori : la « conformité d'humeurs » engendre des fortunes éclatantes, mais brèves. Il ne faut guère mieux augurer d'une carrière fondée sur l'obligation de services. Seule la « capacité » ou la « suffisance » du favori semblent pouvoir lui assurer un avenir certain, mais elles tiennent davantage de la « nécessité » que de l'« amitié », et le favori doit prendre garde de ne pas susciter la jalousie de son maître. Bref, ces trois causes n'aboutissent pas à trois stratégies curiales différenciées, elles conduisent toutes le courtisan, à une échéance plus ou moins prochaine, à une inévitable disgrâce.

Par-là l'on peut juger le peu de duree de toutes les sortes d'avancement ; & que la puissance de la Court estant si mal asseuree, la principale consideration de celui qui se voit ainsi eslevé, est de se preparer à la descente²³.

21 E. de Refuge, *Traicté de la Cour*, op. cit., p. 98-99 de la seconde partie (sic pour p. 114-115).

22 *Ibid.*, p. 200 de la seconde partie (sic pour p. 216).

23 *Ibid.*, p. 207 de la seconde partie (sic pour p. 223).

Bernard Beugnot est donc fondé à lire le traité de Refuge comme une « une morale de la disgrâce », qui « face aux possibles désenchantements de la vie politique, joue un rôle analogue aux arts de mourir face à l'inévitable échéance²⁴ ».

Le *Traicté* de 1616, qui connaît une réédition en 1617, fait tout au long du XVII^e siècle l'objet de réimpressions amendées et complétées. Le nouveau titre qui lui est donné par les libraires-imprimeurs à partir de 1618, *Nouveau traicté de la cour ou Instruction des courtisans, enseignant aux Gentilshommes l'art de vivre à la cour*, a le mérite de souligner sa parenté avec l'entreprise qui sera celle de Nicolas Caussin dans *La Cour sainte* : instruire la noblesse. Mais l'appareil critique progressivement ajouté à la version de 1616 (index et table des matières) et le chapitrage rigoureux du texte paraissent fausser l'intention de Refuge, en transformant le traité en manuel, en rationalisant la présentation et la logique d'un ouvrage qui voulait au contraire produire, par son inextricable arborescence, son infinie complexité et l'opacité de sa mise en page, l'étourdissement du lecteur, bientôt persuadé de l'inanité qu'il y aurait à vouloir forcer le cours imprévisible de la Fortune dans les canaux étroits de l'entendement humain, et convaincu de la nécessité de gager sa prudence sur la Providence divine.

134

Le *Traicté* de Refuge s'inscrit dans la continuité de la réception française de l'*Aviso de Privado* de Guevara au XVII^e siècle. Éloge paradoxal du parfait favori, il propose une pédagogie philosophique et dévote de la disgrâce, ainsi qu'une analyse politique acérée de la régence de Marie de Médicis, mais il ne résorbe pas l'écart qu'il creuse entre ces deux voies.

ÉLOGE D'UN FAVORI DE COUR PARADOXAL DANS LA *COUR SAINTE* DE NICOLAS CAUSSIN (1624-1645)

Ce sera le propos de Nicolas Caussin dans sa *Cour sainte*. Une première version de l'ouvrage, en un volume, paraît en 1624, et l'édition définitive, en deux tomes, voit le jour en 1645²⁵. Le jésuite s'inspire explicitement de l'*Aviso* de Guevara, dont il résume les dix premiers chapitres dans l'avant-propos qui ouvre le premier tome du traité dès 1624. Les *marginalia* permettent de déterminer que Caussin utilise la traduction de Sébastien Hardy²⁶. Cet avant-propos s'articule

24 Bernard Beugnot, *Le Discours de la retraite au XVII^e siècle. Loin du monde et du bruit*, Paris, PUF, 1996, p. 137.

25 Sur l'évolution du traité selon ses différentes éditions, voir Barbara Piqué, « De l'histoire exemplaire à la galerie : "Les Reynes et Dames" de *La Cour sainte* », dans Sophie Conte (dir.), *Nicolas Caussin : rhétorique et spiritualité à l'époque de Louis XIII*, Berlin, Lit Verlag, 2007, p. 121-133.

26 Nicolas Caussin, *La Cour sainte*, Paris, Sébastien Chappelet, 1624, p. 337. En marge, Caussin cite la pagination de la traduction par Sébastien Hardy. Sur la relation entre Guevara et Caussin, voir Volker Kapp, « Un jésuite à la recherche du "grand homme" : *La Cour sainte* de Nicolas Caussin », *Travaux de littérature*, XVIII, 2005, p. 179-194.

en treize « motifs » (ou « raisons », en 1645), destinés à convaincre les nobles que la vertu et la condition courtisane ne sont pas incompatibles entre elles, mais tout au contraire étroitement dépendantes l'une de l'autre. La neuvième de ces raisons, « qui fait voir que la Cour est une vie de Pénitence », montre, en paraphrasant de près Guevara, que la vie courtisane est une « pénitence publique », c'est-à-dire une voie d'accès particulièrement rapide à la sainteté : « en entrant en Cour, [les gentilshommes] ont tous les jours mille occasions d'endurer, qui est le chemin le plus court à la perfection²⁷ ».

Cependant, Nicolas Caussin ne rédige pas, comme Hardy ou Refuge, un traité *bifrons*, un éloge paradoxal des favoris royaux passible de deux interprétations, sinon contradictoires, au moins disjointes l'une de l'autre : un libelle politique particulier, une pédagogie dévote et universelle de la disgrâce. S'il relate, dans le premier volume de son traité, de façon convenue, les « farces tragiques » des méchants favoris disgraciés par la Fortune pour montrer que « l'ambition et l'avarice » comptent parmi les « empêchements » principaux qui entravent le chemin des « Mondains » vers le « salut et la perfection » (là encore, la plupart des exemples historiques sont empruntés à Guevara, cité en manchette²⁸), il convertit, dans le second volume, de manière tout à fait originale, l'éloge paradoxal du favori en un éloge du favori paradoxal. En effet, la galerie de portraits consacrée aux « Hommes d'État » s'ouvre, à partir de 1645²⁹, sur la biographie de Joseph, le favori de Pharaon selon la Genèse :

Mais sans parler d'autres procédures qui sont moins nettes, ceux qui donnent des preceptes de réussir à la Cour, nous diront qu'il faut estre de bonne naissance, d'une façon agreable, bien adroit à toutes sortes d'exercices convenables à la Noblesse, d'un esprit gentil, qui ait quelques teintures de science, d'une conversation polie, pleine de civilité, d'affabilité, & d'accortise. Enfin estre homme de science, de sens, de cœur, de service, & se voir porté par quelque puissant amy pour gagner la bien-veillance des Grands, & s'ouvrir un large chemin aux honneurs du siecle. Cela dit avec beaucoup de prudence : mais il faut advoüer qu'outre toutes ces belles qualitez, il y a un coup secret d'une main invisible qui pousse les favoris, que les uns ont attribué aux astres, les autres au destin, d'autres au temperament, mais que je pense raisonnablement estre un effect de la Providence Divine, & une operation des Anges Gardiens, qui

27 N. Caussin, *La Cour sainte*, Paris, Denis Bechet, 1653, t. 1, p. 29.

28 *Ibid.*, p. 89.

29 En 1627 est adjoint à *La Cour sainte* un second volume d'exemples historiques classés en quatre catégories : le Prêlat (saint Ambroise), le Cavalier (Constantin), l'homme d'État (Boèce), la Dame (Clotilde). En 1645, l'ouvrage est profondément remanié et se transforme en galerie : les portraits des hommes d'État (Joseph, Moïse, Samuel, Daniel, Boèce, le cardinal Polus) succèdent à ceux des monarques, des reines et des dames, des cavaliers, et précèdent ceux des hommes de Dieu.

dans les bonnes affaires que procurent souvent des Conseillers & des officiers aux Roys, par des voyes hautes & sublimes, des talens excquis, & utiles pour seconder le bon genie du Prince, & avancer par mesme moyen le favori.

C'est ce qui se peut remarquer clairement en la personne de Joseph, dont j'ay entrepris de vous donner l'eloge. On demande en un homme de l'estat seculier, une naissance de Gentil-homme, pour faire fortune à la Cour : & celui-cy estoit fils d'un Pasteur : de l'adresse aux armes, il n'en avoit jamais manié, ny peut-estre veu : de la gentillesse aux exercices du corps, il n'en sçavoit point d'autres que ceux des Bergers : la grace du parler, il estoit estranger & barbare aux Egyptiens : de la valeur militaire, il ne sçavoit point d'autres combats que ceux des beliers & des taureaux : de la prudence politique, il venoit d'une vie sauvage, où il n'avoit eu autre conversation que celle des arbres & animaux. Qui est-ce qui le poussa donc à la Cour de Pharaon, & l'a fait reüssir si hautement ? ne faut-il pas advoüer avec toute soumission d'esprit, qu'il y a une main du ciel qui prend charge de cette conduite, & que c'est celle de l'Ange tutelaire à qui Dieu ayant donné la commission de nos vies, & de nos fortunes, il n'est nullement croyable qu'il nous neglige dans ces grandes rencontres d'exercices, & de conversations, qui doivent composer le bon-heur ou le mal-heur de nostre vie. Toutefois il est vray, que Dieu destinant un homme à quelques grands desseins, ne laisse pas de l'assortir, sans qu'on y pense, des qualitez necessaires à cette disposition, quoy qu'elles soient relevées par-dessus l'opinion du monde, & quelquefois mesmes contraires aux pratiques ordinaires des Courtisans³⁰.

S'inspirant discrètement de la satire anti-aulique de Guevara et de l'étiologie raffinée de Refuge, Caussin, dans cette vie de Joseph, déboutte ironiquement les prétentions des traités de civilité à codifier et à réguler l'accès à la faveur royale, qui ne dépend véritablement que d'une libre inspiration divine, l'élection princière n'agissant apparemment que comme une cause seconde. Caussin recourt au procédé rhétorique de l'*antéisagogé* pour offrir de Joseph un portrait paradoxal, celui d'un « anti-favori » qui contrevient à toutes les règles de bonne conduite, qui ne possède aucune des qualités requises pour parvenir à la cour, mais qui, contre toute attente, obtient la première place auprès de Pharaon. La « vie de Joseph » illustrée par Caussin offre moins à l'imitation du lecteur un modèle de conduite, qu'un lieu évident et allégorique, un exercice spirituel qui invite à la méditation. L'oxymore que forge Caussin en intitulant son traité « la cour sainte »³¹, ne se résout que dans la composition et la méditation d'un

³⁰ N. Caussin, *La Cour sainte*, éd. 1653, t. II, p. 422.

³¹ L'oxymore est plaisamment souligné par le « satyrographe » Jacques Du Lorens : « Que si par grand miracle elle [la cour] devenoit sainte, / Comme un bon Jesuite en ses discours l'a peinte » (*Les Satyres* [éd. 1646], Paris, Cabinet du bibliophile, 1869, Satyre XV, p. 133).

lieu aménagé par chaque courtisan en son for intérieur³². L'éloge du favori paradoxal, à la différence de l'éloge paradoxal du favori, n'exhorte pas le lecteur à se retirer d'une cour profane dominée par des stratégies de pouvoir absolutiste, mais l'encourage à chercher un parcours de sainteté personnelle au sein même de la cour. Ce faisant, Caussin définit également incidemment une nouvelle conception du gouvernement monarchique, en introduisant une catégorie de réflexion nouvelle, celle de l'« homme d'État », qui transcende les formulations proposées conventionnellement par les traités politiques ou les miroirs du prince (monarque, conseiller, favori...). Richelieu, dans son *Testament politique*, fera de même, en tentant de promouvoir la catégorie du « ministre d'État ». Cependant, pour le jésuite, le favori-conseiller ne saurait être envoyé auprès du roi que par un ange gardien, messager des décrets divins. Sa conception prophétique et universaliste du rôle du conseiller n'est pas sans évoquer la fonction du confesseur ou de l'aumônier royal, telle que Caussin l'a lui-même exercée auprès de Louis XIII, avant que Richelieu ne le fasse remplacer par l'un de ses affidés, le P. Sirmond. Ses idées politiques, proches de celles de Bellarmin, entraient en effet directement en conflit avec les options pragmatiques et gallicanes des penseurs de l'État.

Les traductions françaises de l'*Aviso de privado* ont cultivé l'ambivalence originelle du traité espagnol et ouvert un débat sur les rapports entre gouvernement politique, éthique curiale et spiritualité : débat avivé par les événements historiques des premières décennies du XVII^e siècle, et provisoirement clos, dans une perspective transcendante, par *La Cour sainte* de Nicolas Caussin, qui renverse l'éloge paradoxal du favori en éloge d'un favori paradoxal, et restaure l'idéal d'une politique chrétienne en contexte absolutiste.

32 Anne-Élisabeth Spica, « La figure d'un courtisan chrétien dans *La Cour sainte* », dans Nicolas Caussin : rhétorique et spiritualité à l'époque de Louis XIII, op. cit., p. 169-187.

INDEX NOMINUM

- A** _____
- Alaigre (Allègre), Antoine 56, 95, 109, 141, 145, 147, 236, 266.
- Alamanni, Luigi 22, 157, 160, 281.
- Álamos de Barrientos, Baltasar 253-255, 260-261.
- Albert II de Brandebourg, archevêque-électeur de Mayence 8, 67, 72, 75, 78-81.
- Álcala, Jerónimo de 223, 229.
- Alcázar, Baltasar del 198.
- Alciat (Alciato), Andrea 99, 252.
- Aldana, Francisco de 288-289.
- Alexandre le Grand 10, 112, 114, 117.
- Alphonse I^{er}, duc d'Este 154.
- Alphonse X, roi de Castille et de León, Empereur germanique 218, 252.
- Amyot, Jacques 94, 99, 107, 111.
- Aneau, Barthélemy 37-38.
- Angier, Paul 89.
- Anne Boleyn, reine d'Angleterre 144.
- Anne d'Autriche, reine de France 91.
- Anne de Bretagne, reine de France 87.
- Anne de France, *dite* la dame de Beaujeu 88.
- Arce de Otálora, Juan de 192-193, 197.
- Aretino, Pietro, *dit* l'Arétin 52, 155-157
- Argensola, Bartolomé Leonardo de 203-216, 283, 290-291, 295, 298-299, 305-306.
- Ariosto, Alessandro 281.
- Ariosto, Lodovico, *dit* l'Arioste 20-22, 24, 26, 153-157, 163-164, 171, 177, 281-284, 288, 290, 297.
- Asinius Pollion 121.
- Assy, François d' 142.
- Aubigné, Agrippa d' 9-13, 20, 26, 28-29, 91.
- Auguste, Empereur romain 19, 121.
- B** _____
- Bagno, Ludovico da 163.
- Baïf, Jean-Antoine de 40-41.
- Bentivoglio, Ercole 281.
- Benucci, Alessandra 153.
- Béroalde de Verville, François 96-97, 129.
- Berthault de Grise, René 141.
- Berthelet, Thomas 140.
- Bellay, Joachim du 10, 22-27, 35-39, 42-49, 56, 100, 161-163, 167-170, 312.
- Boaistuau, Pierre 171.
- Boccaccio, Giovanni, *dit* Boccace 70, 281.
- Bodin, Jean 92.
- Boileau, Nicolas 19-20, 27.
- Borja, Fernando de 212.
- Boscán, Juan 212, 236, 256, 282-283, 285-286.
- Bouchet, Jean 34-35, 91.
- Bourchier, John, Lord Berners ou Barners 141-142.
- Brant, Sebastian 35, 70, 79.
- Brantôme, Pierre de 93-104.

- Brucioli, Antonio 160.
 Bryan, Francis 142-151.
 Bryan, Margaret 143.
 Buendía, Ignacio de 192.
- C** _____
 Cabrera de Córdoba, Luis 269-273.
 Cabrera, Alonso de 276-278.
 Calvin, Jean 148, 163.
 Carew, Elizabeth 142.
 Carnéade 112, 117.
 Castiglione, Baldassare 7, 19, 51-52, 55-58, 62, 69, 87, 90, 125, 128, 147, 155, 157, 161, 176-187, 236, 256, 294, 308.
 Castillejo, Cristóbal de 192-201, 251.
 Castillo Solórzano, Alonso de 220.
 Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre 141, 143.
 Catherine de Médicis, reine de France 87, 102, 161.
 Catherine Howard, reine d'Angleterre 144.
 Catherine Parr, reine d'Angleterre 144.
 Caussin, Nicolas 125, 134-137, 316.
 Cellini, Benvenuto 90-91.
 Cetina, Gutierre de 192, 195, 197-199.
 Chappuys, Claude 51-65, 93, 294, 303.
 Charles IX, roi de France 103.
 Charles Quint, Empereur germanique 8, 63-64, 68, 116, 118, 125-126, 144, 219, 228, 236, 240, 268, 273.
 Charles VII, roi de France 88, 98.
 Chartier, Alain 52-56, 303.
 Chaucer, Geoffrey 147.
 Christine de Pizan 84, 87-88, 91.
 Cicéron 55, 58, 191.
 Cisneros, Alonso de 248.
 Clément VII, pape 144.
- Cobos y Molina, Francisco de los 126-127, 130, 236, 304.
 Colonna, Vittoria 155, 157.
 Commynes, Philippe de 98.
 Concini, Concino 129, 132.
 Contarini, Simón 270-272
 Cotgrave, Randle 146.
- D** _____
 Dante, Durante Alighieri, *dit* 65, 70, 159, 180, 187-189, 281.
 Del Río, Baltasar 192, 194-195, 197.
 Denys de Syracuse 114, 121.
 Des Périers, Bonaventure 97.
 Des Roches, Catherine et Madeleine 86.
 Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois 87, 91.
 Dioclétien 120, 122.
 Diogène 117, 289.
 Dolet, Étienne 145-146.
 Du Fail, Noël 34, 170.
 Du Four, Jean-Baptiste 87.
 Du Lorens, Jacques 136.
 Du Pré, Galliot 89, 143.
 Dunbar, William 147.
- E** _____
 Édouard VI, roi d'Angleterre 139, 144.
 Eich, Johann von 70.
 Élisabeth I^{re}, reine d'Angleterre 11, 139-140, 143, 149.
 Érasme, Didier 70-72, 84, 107-109, 111, 115-119, 122, 159, 191.
 Eraso, Francisco de 203, 210.
 Este, Hippolyte, cardinal d' 21, 159, 163, 282.
 Estienne, Charles 170.
 Estienne, Henri 167.
 Estrées, Gabrielle d' 91.

Étampes, Anne de Pisseleu, duchesse d' 87, 90.

F

Favorinus 121.

Fenton, Geoffrey 150.

Ferdinand d'Autriche, *dit* le Cardinal-Infant 233.

Fernández de Andrada, Andrés 292-293, 295, 298-299.

Fernández de Navarrete, Pedro 261-263.

Fernández de Ribera, Rodrigo 200.

Ferrare, Hercule II d'Este, duc de 153.

Flexelles, Jean de 129.

Florio, John 150.

Fontaine, Charles 89.

Fouquet, Jean 88.

François I^{er}, roi de France 8, 27, 42, 49, 51-53, 57-64, 69, 87, 128, 144, 155, 167, 294.

François II, roi de France 42.

Frédéric II, Empereur germanique 188.

Frédéric III, Empereur germanique 69.

G

Garcilaso de la Vega 282-286.

Germanicus 10.

Gómez de Sandoval y Rojas, Francisco 257, 269.

Góngora, Luis de 295-298.

González de Cellorigo, Martín 261-263.

Gournay, Marie de 84, 86.

Grafton, Richard 145.

Grévin, Jacques 163, 165-167.

Guadagni, Tommasino 160.

Guazzo, Stéphane 93, 315.

Guevara, Antonio de 8, 52, 56, 89, 94-102, 107-115, 120, 125-131, 134-136, 139-151, 171, 191-192, 194, 196,

198, 203-204, 211, 235-236, 240-243, 246, 253, 256, 261, 265-266, 268-269, 273, 275-279, 304-305, 312, 315.

Guillet, Pernelle du 87.

Guise, Henri I^{er} de Lorraine, duc de 102-103.

Guzmán, Alonso Tello de 292.

Guzmán, Gaspar de, comte d'Olivares 258, 263-264.

H

Hadrien, Empereur romain 121.

Hardy, Sébastien 95-96, 125-126, 128-135, 306.

Hellowes, Edward 148.

Henri II, roi de France 87.

Henri III, roi de France 28, 87, 96, 98-99, 108, 123, 168.

Henri IV, roi de France 91, 102.

Henri VIII, roi d'Angleterre 143-144.

Henri de Navarre *Voir* Henri IV.

Herberay Des Essarts, Nicolas 141, 305.

Heredia, Juan de 200.

Héroët, Antoine 89.

Hiéron 119-120.

Hoby, Thomas 147.

Holbach, Paul Henri Thiry d' 32.

Homère 109, 147.

Horace 19-20, 27, 33, 36, 38, 41, 70, 153, 169, 191, 209-210, 214-216, 281, 291, 297, 299.

Hurtado de Mendoza, Diego 192, 198-199, 283.

Hutten, Ulrich von 67-82, 193, 303.

I

Ibáñez de Santa Cruz, Íñigo 271-274, 298.

Isabelle de Portugal, impératrice 240.

J _____
 Jacques I^{er}, roi d'Angleterre et d'Écosse 139.
 Jean II, roi de Castille et de León 130, 257.
 Joseph 135-136.
 Jules César 15, 110, 299.
 Juvénal 19-21, 33, 70, 204, 211, 216, 287, 290, 297-298.

L _____
 L'Estoile, Pierre de 93, 100, 102-104.
 La Boétie, Étienne de 107-108, 117-123.
 La Borderie, Bertrand de 35, 83, 89-90.
 La Bruyère, Jean de 32.
 La Fontaine, Jean de 32.
 La Place, Pierre de 148.
 La Taille, Jean de 20, 22, 24, 26-27, 170.
 Labé, Louise 87.
 La Fayette, Marie-Madelaine Pioche de La Vergne, comtesse de 51.
 Lannel, Jean de 130.
 Le Franc, Martin 83.
 Le Gendre, Marie 86.
 Lemaire de Belges, Jean 9.
 Léon X, pape 153.
 Lerma, Francisco Gómez Sandoval y Rojas, duc de 205, 257-258, 266-273, 276, 291, 295, 298.
 Lipse, Juste 216, 256-257.
 Lope de Vega, Félix de 232, 240-249, 282-287.
 López de Montoya, Pedro 251.
 López de Villalobos, Francisco 192, 194, 196-197.
 Los Cobos, Francisco de 126-127, 130, 236, 304.
 Louis XI, roi de France 96-98.
 Louis XII, roi de France 142.

Louis XIII, roi de France 125, 129, 131, 133, 137.
 Louis XIV, roi de France 27, 88, 255, 316.
 Lucien de Samosate 33, 67, 70, 79, 82.
 Lucilius 21, 33.
 Luján, Mateo 218-219.
 Luna, Alvaro de 130, 257.
 Luna, Juan de 221, 227.
 Luynes, Charles d'Albert, duc de 129-130.

M _____
 Magny, Olivier de 35, 42, 164-169.
 Malaguzzi, Sigismondo 153-154.
 Marguerite d'Autriche, reine d'Espagne 266.
 Marguerite de France, duchesse de Savoie 163.
 Marguerite de Navarre 9, 62, 86-87, 90, 157.
 Marie d'Angleterre, reine de France 142.
 Marie d'Autriche, impératrice 204, 216.
 Marie de Médicis, reine de France 125, 131-132, 134.
 Marie I^{re} Tudor, reine d'Angleterre 139-141.
 Marlorat, Augustin 148.
 Marot, Clément 9, 36, 167.
 Martí, Juan 219.
 Martin de Braga (saint) 109.
 Maximilien I^{er}, Empereur germanique 75, 117.
 Mazarin, Jules (cardinal) 132.
 Mécène 19.
 Mendoza, Bernardino de 256-257.
 Mendoza, Nuño de 204-205, 208-211, 215, 299.
 Meneses, Jorge de 199-200.
 Mithridate 114.

Molière, Jean-Baptiste Poquelin, *dit* 31-32.

Molina, Tirso de 248-249.

Monluc, Blaise de 83, 91.

Montaigne, Michel de 48, 54, 84-86, 91, 93, 99, 104, 107-123, 163, 311-312, 315.

Montano, Benito Arias 288.

Montemayor, Jorge de 192, 197, 199-200, 287-288.

Montmorency, Anne de 90, 128.

Morales, Alonso de 243.

More, Thomas 70, 72.

Moura, Cristóbal de 270.

Musset, Alfred de 12.

N

Narbona, Eugenio de 255, 258.

Naudé, Gabriel 98.

Navarrete, Bernardino 272-275.

Newberry, Ralph 148.

Nietzsche, Friedrich 27.

Norton, William 148.

Nuñez, Nicolas 142.

P

Parr, William 144-145

Peletier du Mans, Jacques 38, 40, 169.

Perse 33, 204, 216.

Pétrarque, Francesco di ser Petracco, *dit* 14, 48, 70, 97, 109, 160, 166-167, 171, 181-182, 184, 281, 303.

Phalaris 113

Philippe II, roi d'Espagne 8, 141, 205, 219, 240, 249, 252-254, 257, 266-268, 269, 272-283, 291, 298, 306.

Philippe III, roi d'Espagne 8, 203, 205, 207, 212, 216, 240, 252, 258, 261-262, 266, 268-276, 283, 295, 298, 306.

Philippe IV, roi d'Espagne 229, 233, 240, 257, 262-263.

Philippe II, roi de Macédoine 108.

Philoxène 121.

Pibrac, Guy du Faur de 11, 170.

Piccolomini, Aeneas Silvius (futur Pie II, pape) 52, 54, 67, 69-70.

Piccolomini, Alessandro 162, 165-166, 169.

Pierre Lombard 60.

Pirckheimer, Willibald 67, 72-73, 75-78.

Platon 85, 111, 121, 176, 186.

Plutarque 94, 99, 100, 102, 107-123, 256, 258.

Politien, Ange 115.

Poulain de la Barre, François 84.

Puget, Étienne de, sieur de Pommeuse 130.

Puttenham, George 94-95.

Q

Quevedo, Francisco de 221-222, 227, 230, 258, 289, 295.

Quintilien 35-36, 62-63, 113.

R

Rabelais, François 33, 46, 84.

Ramírez Pagán, Diego 199, 200.

Ramplón, Alonso 222.

Refuge, Eustache de 94, 96, 98, 125, 131-136, 315-316.

Régnier, Mathurin 20, 22-31, 312-313.

Renée de France, duchesse de Ferrare 154-155, 163.

Retz, Albert de Gondi, comte de 11.

Retz, Claude-Catherine de Clermont, duchesse de, *dite* la maréchale de Retz 86-87.

Ribadeneira, Pedro de 256.

- Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de 132, 137.
- Rochemore, Jacques de 125-131, 305.
- Romieu, Marie de 86.
- Ronsard, Pierre de 10, 20, 22, 24, 26-29, 40, 42, 46, 56, 169.
- Russell, John 149.
- S** _____
- Saavedra Fajardo, Diego 263-264.
- Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de 32.
- Salazar, Eugenio de 192, 197-198, 200-201.
- Salazar, Ambrosio de 315.
- Salinas, Martín de 195, 198.
- San Pedro, Diego de 141-142.
- Sánchez, Miguel 242.
- Sannazaro, Jacopo 9, 168-169.
- Sansovino, Francesco 157, 160, 281.
- Santa María, fray Juan de 258-259, 262.
- Sardanapale 11.
- Sauve, Charlotte de Beaune, baronne de, marquise de Normoutier 102-103.
- Scève, Maurice 9-10.
- Schiller, Friedrich 42.
- Sejanus 132.
- Sénèque 70, 109, 131, 191, 259.
- Serafino dell'Aquila, Serafino Ciminelli, *dit* 157-161.
- Serres, Jean de 148.
- Serres, Olivier de 14.
- Seymour, Edward 144.
- Seymour, Jane 144.
- Seymour, Thomas 144.
- Sickingen, Franz von 81.
- Simonide 119.
- Sirmond, Jacques 137.
- Skelton, John 147.
- Smith, Thomas 146.
- Soranzo, Francesco 269.
- Sorel, Agnès 88.
- Sorel, Charles 131.
- Stein, Eitelwolf vom 75, 77.
- Stromer, Heinrich 68-73.
- T** _____
- Tahureau, Jacques 167.
- Tasso, Bernardo 155.
- Tasso, Torquato, *dit* le Tasse 175-189, 309, 311.
- Thucydide 113
- Tibère, Empereur romain 132, 206
- Torquemada, Antonio de 192, 241, 243, 248.
- Torres Naharro, Bartolomé de 192, 194.
- Trellon, Claude de 30.
- Tymme, Thomas 148-151.
- U** _____
- Ulysse 41, 70, 79-80.
- V** _____
- Vauquelin de La Fresnaye, Jean 20, 22, 26.
- Veale, Abraham 150.
- Velleius Paterculus 132.
- Vic, Méry de 129.
- Villalón, Cristóbal de 192-193, 197, 234.
- Virgile 40-41, 153, 168, 191, 291.
- Vivès, Juan Luis 72, 84, 179.
- W** _____
- Wyatt, Thomas 147.
- X** _____
- Xénophon 117-122, 178, 291.
- Z** _____
- Zúñiga, Francesillo de 192, 195.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Nathalie Peyrebonne, Alexandre Tarrête et Marie-Claire Thomine.....	7
Le mépris de cour : Scève, d'Aubigné.....	9
Frank Lestringant	

PREMIÈRE PARTIE FRANCE ET ALLEMAGNE

Satire anti-curiale et émergence du sujet par la négative.....	19
Pascal Debailly	
Des <i>Regrets</i> aux <i>Divers jeux rustiques</i> : un tournant de la satire renaissante ? L'exemple du mépris de la cour.....	33
Bernd Renner	
Comment défendre la cour ? Le <i>Discours de la Court</i> (1543) de Claude Chappuys.....	51
Ulrich Langer	
La critique de la cour dans le <i>Misaulus sive Aula</i> d'Ulrich von Hutten : un exercice de style ?.....	67
Brigitte Gauvin	
« Par mal'heur, les dames peuvent tout ». La première vague d'antiféminisme en France au XVI ^e siècle.....	83
Maurice Daumas	
Histoires secrètes des courtisans : Pierre de Brantôme et la cour méprisée.....	93
Emily Butterworth	

DEUXIÈME PARTIE ÉCHANGES EUROPÉENS

« L'incommodité de la grandeur ». Lectures de Plutarque d'Érasme à Montaigne.....	107
Blandine Perona	
L'éloge paradoxal du favori de cour. La réception de l' <i>Aviso de privado</i> d'Antonio de Guevara en France dans la première moitié du XVII ^e siècle.....	125
Delphine Amstutz	

Les éditions anglaises du <i>Mépris de la cour</i> de Guevara :usages d'une traduction.....	139
Susan Baddeley	
« [...] <i>qui perduto ho il canto, il gioco, il riso</i> » :La satire de la cour entre Italie et France (1540-1580)	153
Concetta Cavallini	

TROISIÈME PARTIE ITALIE ET ESPAGNE

« <i>Fuggo sdegno di principe</i> » : Le renversement du discours courtois dans trois dialogues de Torquato Tasso	175
Silvia d'Amico	
Misères de la cour dans la littérature espagnole de la Renaissance	191
María del Rosario Martínez Navarro	
330 La critique de la cour d'Espagne par Bartolomé Leonardo de Argensola au tournant du XVI ^e siècle.....	203
Hélène Tropé	
Vil(le) anomie de picaros et évolution de la conception du service dans les Cours ...	217
Cécile Bertin-Élisabeth	
Cour et campagne dans quelques pièces espagnoles de la fin du XVI ^e siècle et du début du XVII ^e siècle	239
Juan Carlos Garrot Zambrana	
Mépris de la cour et art de gouverner dans la littérature politique (Espagne, fin XVI ^e -début XVII ^e siècle).....	251
Alexandra Merle	
De la chronique au sermon : Moraliser la cour au début du règne de Philippe III....	265
Sarah Voinier	
<i>Lejos de la curiosa pesadumbre</i> . Un lieu retranché de la cour : l'épître en vers espagnole du XVII ^e siècle	281
Mercedes Blanco	
Catalogue des ouvrages exposés à la Bibliothèque de la Sorbonne	303
Jacqueline Artier et Isabelle Diry	
Index nominum	317
Association V.L. Saulnier	323
Activités du centre V. L. Saulnier	327
Table des matières	329

